

SA de droit public à finalité sociale Apetra – Exécution des missions de service public en 2022

En tant qu'État membre de l'Union européenne et de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la Belgique doit détenir un stock minimal de pétrole brut et/ou de produits pétroliers. Ce stock stratégique sera mobilisé pour faire face aux pénuries sur le marché pétrolier en cas de crise nationale ou internationale. La SA de droit public à finalité sociale Apetra est chargée de détenir ce stock minimal.

D'après la directive européenne 2009/119/CE et la législation belge correspondante, l'obligation de stockage de pétrole brut et de produits pétroliers se calcule sur les importations nettes de pétrole brut et de produits pétroliers de l'année précédente. Concrètement, l'obligation de stockage s'élève à 90 jours d'importation nette (soit un quart des importations nettes de l'année précédente). L'obligation de stockage 2022 s'élevait à 3.193.860 tonnes équivalent-pétrole (TEP), soit 3,3 % de plus que l'obligation de stockage pour 2021. La crise de la covid-19 a considérablement fait reculer la consommation de pétrole en 2020, de sorte que l'obligation de stockage pour 2021 a aussi fortement diminué (-17,9 %). En 2021, la consommation n'a pas retrouvé son niveau d'avant la crise de la covid-19. Par conséquent, l'obligation de stockage pour l'année 2022 n'a que faiblement augmenté.

Apetra est tenue d'aligner sa législation sur le nouveau code des sociétés et des associations de mai 2019. Le conseil des ministres fédéral a approuvé à cet effet une actualisation de la réglementation Apetra en juin 2023. Cette actualisation vise plus généralement aussi l'amélioration de l'organisation interne d'Apetra et anticipe une éventuelle réserve stratégique supplémentaire d'autres stocks énergétiques (hors stock d'électricité et de gaz naturel). En effet, la Belgique souhaite, pour les années à venir, une transition énergétique qui diminuerait la consommation de produits pétroliers. Les stocks stratégiques sont censés garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique à long terme.

Apetra a décidé de maintenir ses propres stocks au même niveau en 2022. Elle pourra ainsi toujours remplir une éventuelle obligation de stockage de 3.700.000 TEP dans les prochaines années.

Comme prévu dans le plan d'entreprise 2022, Apetra remplissait son obligation de stockage fin 2022. Les stocks stratégiques s'élevaient à 3.329.727 TEP, soit 93,8 jours d'importation nette. Apetra a maintenu ses stocks à un niveau stable en 2022. À la demande du gouvernement, elle a livré en 2022 33.808 tonnes de produits pétroliers en guise d'aide humanitaire à l'Ukraine et a acheté un nouveau stock pratiquement équivalent. Elle a reçu une subvention du SPF Économie à cette fin. Apetra achète encore des tickets (droits de disposition) pour l'essence de manière limitée. En outre, elle vend des tickets de pétrole brut, de diesel et de kérosène sur ses propres stocks. L'offre de tickets sur le marché était relativement faible en 2022, de sorte que le prix a augmenté. Apetra a pu vendre la majeure partie des tickets pour l'ensemble de ses stocks propres dépassant le stock de 90 jours. L'Europe accepte que le stock qui se trouve au début de l'oléoduc Rotterdam-Anvers, ou pipeline RAPL, et qui est destiné à la Belgique soit aussi considéré comme un stock de sécurité belge. Même si Apetra n'en est pas propriétaire et n'a pas de droit de disposition sur celui-ci, la Belgique dispose ainsi d'un stock de sécurité européen de 110 jours.

Le contrat de gestion initial conclu entre Apetra et l'État belge a été reconduit en 2012 jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouveau contrat de gestion. La ministre de l'Énergie actuelle prépare un deuxième contrat de gestion. Apetra lui a transmis une proposition à cet égard en juillet 2021, qui ne tient pas encore compte de l'actualisation prévue de la législation.

Apetra est financée par une contribution prélevée sur les produits pétroliers mis à la consommation en Belgique par les sociétés pétrolières. Le montant de la contribution Apetra est principalement tributaire de l'évolution des prix du pétrole. Les prix du pétrole se sont envolés en 2022 à la suite de la guerre en Ukraine, de sorte que la contribution due par volume a presque doublé. Les contributions reçues ont ainsi été plus élevées de moitié par rapport à celles de 2021.

La capacité d'Apetra à rembourser ses emprunts est largement tributaire de l'évolution des prix du pétrole et de la consommation de produits pétroliers. Des prix plus élevés induisent une contribution Apetra et un cash-flow plus importants, ce qui augmente la capacité de remboursement. Apetra a pu faire appel à l'Agence fédérale de la dette pour refinancer ses emprunts. Elle devra probablement encore (en partie) refinancer des emprunts dans les prochaines années également.

Par rapport à fin 2021, les prix sur le marché pétrolier ont augmenté, de sorte qu'Apetra a dû diminuer la réduction de valeur des stocks de 157,4 millions d'euros au 31 décembre 2022. Elle a ainsi réalisé un bénéfice comptable de 271,8 millions d'euros. Son résultat SEC 2022 – qui ne tient pas compte de la variation des stocks ni de la réduction de valeur des stocks – s'élève à 103,0 millions d'euros.

Apetra a mis au point son scénario de crise en 2022. Elle est ainsi prête à libérer ses stocks stratégiques si nécessaire.

Le collège de commissaires a émis une déclaration sans réserve au sujet des comptes annuels 2022 d'Apetra.

La loi du 22 mai 2003 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'État fédéral (qui s'applique à Apetra depuis le 1^{er} janvier 2019) assimile Apetra à un organisme administratif public à gestion autonome (OAP-GA). Elle doit ainsi également établir chaque année un budget et un compte général.